
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 26 Mars 2019* ◇

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 31 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,

Michèle MONCHOVET, Bernard SOUTRENON, Rachel DRI, Didier RAMEAU, Gautier HEYRAUD, Vincent THOMAS, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Monique CHARDON, Annette SERVY, Robert TARDY, Anne DROIN, Henri MEJEAN, Roger DEFOURS, Jean-François LOUISSON, Mohamed ARJDAL, Geneviève MANDON (*arrivée au moment du vote des Comptes Administratifs et Affectation des résultats 2018*), Christian SEUX, Yvette ROCHETTE, Jean-Louis BARIOT, Marie-Anne MATHEVET, André VERMEERSCH, Robert TEYSSIER, Jean-François DESFONDS, Robert CORVAISIER, Dominique PEYRACHON, Laurent PEREZ, Régis FANGET.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 2 :

- Vincent DUCREUX à Geneviève MANDON,
- Philippe MASSARDIER à Christian SEUX.

Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Louis BESSON remplaçant Evelyne ESTELLE.

Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :

Estelle BERGER, Céline ELIE.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

Régis BONNEFOY.

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 29 janvier 2019 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

MUTUALISATION

1. Bilan du schéma de mutualisation 4^{ème} année

Monsieur le Président présente à l'assemblée le bilan de la 4^{ème} année du schéma de mutualisation.

Le Conseil prend acte du bilan qui lui est présenté.

FINANCES

2. Election du Président de séance – Art. L2121-14 du CGCT

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le souci de sauvegarder l'indépendance du conseil communautaire, lors des séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCMP peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du conseil communautaire.

Il revient donc au conseil communautaire d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote des comptes administratifs de l'exercice 2018.

Le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire pour l'élection du président de la séance consacrée au débat sur le compte administratif.

Il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur le Président propose la candidature de Bernard SOUTRENON. Aucun autre candidat ne se présente.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Bernard SOUTRENON comme Président de séance.

3. Compte de gestion 2018

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les comptes de gestion 2018 du budget principal, et des budgets annexes (Espace Nordique, Aménagement de zones d'activités économiques) ont été transmis par le receveur du Centre des Finances Publiques.

Conformes aux comptes administratifs, ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Il est donc proposé d'approuver les comptes de gestion 2018.

Le compte de gestion du budget annexe des bâtiments économiques en location est reporté au plus tard le 30 juin 2019.

3.1 Budget Principal

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Section Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	9 704 737,14	9 240 776,32	18 945 513,46
Recettes réalisées	2 379 563,01	6 120 771,04	8 500 334,05
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	9 704 737,14	9 240 776,32	18 945 513,46
Dépenses réalisées	2 455 798,55	5 733 056,09	8 188 854,64
Résultat d'exercice	-76 236	387 714,95	311 478,95

(Montants exprimés en Euros)

A l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

3.2 Budget Annexe de l'Espace Nordique

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Section Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	654 644,92	619 507,33	1 274 152,25
Recettes réalisées	239 899,70	147 890,19	387 789,89
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	654 644,92	619 507,33	1 274 152,25
Dépenses réalisées	269 231,98	144 036,99	413 268,97
Résultat d'exercice	-29 332,28	3 853,20	-25 479,08

(Montants exprimés en Euros)

A l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

3.3 Budget Annexe d'aménagement de zones d'activités économiques

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Section Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 920 083,63	2 132 528,17	4 052 611,80
Recettes réalisées	1 156 258,32	1 235 944,92	2 392 203,24
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	1 920 083,63	2 132 528,17	405 2611,80
Dépenses réalisées	1 249 294,68	1 235 944,92	248 5239,60
Résultat d'exercice	-93 036,36	0	-93 036,36

(Montants exprimés en Euros)

A l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

4. Comptes administratifs et Affectation des résultats 2018

Sous la présidence de M. Bernard SOUTRENON :

Le président de séance explique à l'assemblée que les comptes administratifs du budget principal, et des budgets annexes (Espace Nordique, Aménagement de zones d'activités économiques) et leurs affectations des résultats font l'objet d'une présentation détaillée dans un rapport spécifique transmis préalablement à la séance.

Le compte administratif du budget annexe « bâtiments économiques en location » et l'affectation du résultat correspondante, sont reportés, au plus tard le 30 juin 2019.

4.1 Budget Principal

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Principal étant conforme à l'exécution budgétaire 2018, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	9 240 776,32	9 240 776,32
Réalisé: Mandats / titres émis	5 733 056,09	6 120 771,04
Résultat de fonctionnement	387 714,95 €	
INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	9 704 737,14	9 704 737,14
Réalisé: Mandats / titres émis	2 455 798,55	2 379 563,01
Résultat d'investissement	-76 235,54 €	

Au vu des affectations opérées en 2018, sur la base des résultats 2017, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2017	Résultat d'exercice 2018	resultat de cloture
Fonctionnement	3 230 338,42	387 714,95	3 618 053,37
Investissement	2 044 151,15	-76 235,54	1 967 915,61
			CGESTION / CA

L'affectation des résultats est donc proposée comme suit :

Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :	3 618 053,37 €
Investissement	Excédent d'Investissement au compte 001 (RI) :	1 967 915,61 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Bernard SOUTRENON, Président de séance fait procéder à ce vote.

Par 33 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal et l'affectation du résultat de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019, tels que proposés ci-dessus.

4.2 Budget Annexe de l'Espace Nordique

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat étant conforme à l'exécution budgétaire 2018, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	619 507,33	619 507,33
Réalisé: Mandats / titres émis	144 036,99	147 890,19
Résultat de fonctionnement	3 853,20 €	
INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	654 644,92	654 644,92
Réalisé: Mandats / titres émis	269 231,98	239 899,70
Résultat d'investissement	-29 332,28 €	

Au vu des affectations opérées en 2018, sur la base des résultats 2017, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2017	Résultat d'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	-326 443,33	3 853,20	-322 590,13
Investissement	-274 577,24	-29 332,28	-303 909,52

L'affectation des résultats est donc proposée comme suit :

Fonctionnement	Déficit de fonctionnement au compte 002 (DF) :	-322 590,13 €
Investissement	Déficit d'investissement au compte 001 (DI) :	-303 909,52 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Bernard SOUTRENON, Président de séance fait procéder à ce vote.

Par 33 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat et l'affectation du résultat de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019, tels que proposés ci-dessus.

4.3 Budget Annexe d'aménagement de zones d'activités économiques

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques étant conforme à l'exécution budgétaire 2018, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	2 132 528,17	2 132 528,17
Réalisé: Mandats / titres émis	1 235 944,92	1 235 944,92
Résultat de fonctionnement	0,00 €	
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	1 920 083,63	1 920 083,63
Réalisé: Mandats / titres émis	1 249 294,68	1 156 258,32
Résultat d'investissement	-93 036,36 €	

Au vu des affectations opérées en 2018, sur la base des résultats 2017, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution			
	Résultat de clôture Exercice précédent 2017	Résultat d'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	-330 813,31	-93 036,36	-423 849,67

L'affectation des résultats est donc proposée comme suit :

Fonctionnement	Déficit/Excédent de fonctionnement au compte 002 (DF/RF) :	0,00 €
Investissement	Déficit d'investissement au compte 001 (DI)	-423 849,67 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote.

Bernard SOUTRENON, Président de séance fait procéder à ce vote.

Par 33 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques et l'affectation du résultat de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019, tels que proposés ci-dessus.

5. Vote des Budgets Primitifs 2019

Monsieur le Président réintègre la salle et reprend la Présidence de l'assemblée.

Celui-ci présente l'ensemble des projets de Budgets de la Communauté de Communes.

5.1 Budget Principal

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2019 du Budget Principal.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	
	BP 2019
011. Charges à caractère général	866 037,00
012. Charges de personnel	1 270 621,00
014. Atténuation de produits	2 094 317,43
65. Autres charges de gestion courante	1 964 470,00
Total des dépenses de gestion courante	6 195 445,43
66. Charges financières	61 202,67
67. Charges exceptionnelles	906 333,80
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 162 981,90
042. Opérations d'ordre entre sections	1 223 588,20
022. Dépenses imprévues	537 223,64
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 760 811,84
002. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	8 923 793,74
Autofinancement (023 & 021)	664 847,14
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	9 588 640,88
RECETTES	BP 2019
013. Atténuation de charges	10 000,00
70. Produits des services du domaine	92 775,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	4 431 192,90
74. Dotations et participations	1 302 561,00
75. Autres produits de gestion courante	6 820,00
Total des recettes de gestion courante	5 843 348,90
76. Produits financiers	50,00
77. Produits exceptionnels	400,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 843 798,90
042. Opérations d'ordre entre sections	126 788,61
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	126 788,61
002. Excédent antérieur reporté	3 618 053,37
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	9 588 640,88

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	1 995,00
204. Subventions d'équipement	4 296 250,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	613 390,00
23. Immobilisations en cours	3 880 819,00
Total des dépenses d'équipement	8 792 454,00
16. Emprunts et dettes assimilés	187 000,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	280 000,00
Total des dépenses financières	467 000,00
040. Opérations d'ordre en sections	126 788,61
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
020. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	126 788,61
001. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	9 386 242,61
RECETTES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	3 747 639,00
16. Emprunts et dettes assimilés	794 765,66
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	4 542 404,66
10. Dotations, fonds divers et réserves	665 487,00
27. Autres immobilisations financières	318 000,00
024. Produits de cession	4 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	5 529 891,66
040. 041. Opérations d'ordre en sections	1 223 588,20
Autofinancement (023 & 021)	664 847,14
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 888 435,34
001. Excédent antérieur reporté	1 967 915,61
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	9 386 242,61

Par 34 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Principal.

5.2 Budget Annexe de l'Esace Nordique

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Esace Nordique des Monts du Pilat.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	
	BP 2019
011. Charges à caractère général	74 980,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>74 980,00</i>
66. Charges financières	1 512,83
67. Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	76 492,83
042. Opérations d'ordre entre sections	79 295,49
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00
002. Déficit antérieur reporté	322 590,13
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	478 378,45
Autofinancement (023 & 021)	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	478 378,45
RECETTES	
	BP 2019
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	122 330,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	0,00
75. Autres produits de gestion courante	333 419,45
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>455 749,45</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	455 849,45
042. Opérations d'ordre entre sections	22 529,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	22 529,00
002. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	478 378,45

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	81 100,00
23. Immobilisations en cours	165 000,00
Total des dépenses d'équipement	246 100,00
16. Emprunts et dettes assimilés	14 770,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses financières	14 770,00
040. Opérations d'ordre en sections	22 529,00
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 529,00
001. Déficit antérieur reporté (corrigé)	303 909,52
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	587 308,52
RECETTES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	216 167,00
16. Emprunts et dettes assimilés	282 700,03
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	498 867,03
10. Dotations, fonds divers et réserves	9 146,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	508 013,03
040. 041. Opérations d'ordre en sections	79 295,49
Autofinancement (023 & 021)	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	79 295,49
001. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	587 308,52

Par 34 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat.

5.3 Budget Annexe d'aménagement de zones d'activités économiques

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	
	BP 2019
011. Charges à caractère général	1 058 650,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>1 058 650,00</i>
66. Charges financières	36,32
67. Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 058 686,32
042. Opérations d'ordre entre sections	1 222 437,07
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 222 437,07
002. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	2 281 123,39
Autofinancement (023 & 021)	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	2 281 123,39
RECETTES	
	BP 2019
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	551 000,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	333 024,00
75. Autres produits de gestion courante	0,00
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>884 024,00</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	884 024,00
042. Opérations d'ordre entre sections	1 397 099,39
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 397 099,39
002. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	2 281 123,39

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	27 205,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses financières	27 205,00
040. Opérations d'ordre en sections	1 397 099,39
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 397 099,39
001. Déficit antérieur reporté (corrigé)	423 849,67
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	1 848 154,06
RECETTES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	625 716,99
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	625 716,99
10. Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	0,00
040. 041. Opérations d'ordre en sections	1 222 437,07
Autofinancement (023 & 021)	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 222 437,07
001. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	1 848 154,06

Par 34 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques.

5.4 Budget Annexe des bâtiments économiques en location

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location.

(Montants en euros)

Section de Fonctionnement	
DEPENSES	BP 2019
011. Charges à caractère général	8 489,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>8 489,00</i>
66. Charges financières	10 659,35
67. Charges exceptionnelles	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 148,35
042. Opérations d'ordre entre sections	35 431,37
022. Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	35 431,37
002. Déficit antérieur reporté	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	54 579,72
Autofinancement (023 & 021)	105 688,23
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT	160 267,95
RECETTES	BP 2019
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	400,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	0,00
75. Autres produits de gestion courante	153 718,35
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>154 118,35</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	154 118,35
042. Opérations d'ordre entre sections	6 149,60
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 149,60
002. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	160 267,95

Section d'Investissement	
DEPENSES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	20 000,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	3 000,00
23. Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement	23 000,00
16. Emprunts et dettes assimilés	111 970,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses financières	111 970,00
040. Opérations d'ordre en sections	6 149,60
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 149,60
001. Déficit antérieur reporté (corrigé)	0,00
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	141 119,60
RECETTES	BP 2019
13. Subventions d'investissement	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	0,00
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00
10. Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	0,00
040. 041. Opérations d'ordre en sections	35 431,37
Autofinancement (023 & 021)	105 688,23
Total des recettes d'ordre d'investissement	141 119,60
001. Excédent antérieur reporté	0,00
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	141 119,60

Par 34 voix pour, à l'unanimité, l'assemblée approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location.

6. Fiscalité : fixation des taux

6.1 Taux de Cotisation Foncière des Entreprise (CFE)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le taux voté en 2018 était de 23,37 %.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux.

Taxe	Bases 2019 Prévisionnelles	Taux de référence	Produit estimé
CFE	2.054.000 €	23,37 %	480.020 €

L'assemblée accepte à l'unanimité la fixation du taux de CFE, de manière inchangée, à 23,37 % pour 2019.

6.2 Taux de TEOM

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les bases de TEOM 2019 prévisionnelles ont été estimées à 14.782.594 €.

Au vu du produit attendu par le SICTOM, à savoir 1.245.307 €, il est proposé d'augmenter le taux et de passer de 6,94 % à 7,57 %. Une partie de l'augmentation du produit attendu serait supporté par le Budget Principal.

L'assemblée approuve à l'unanimité le vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019 à hauteur de 7,57 %.

6.3 Taux de Taxes Ménages

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il est proposé de conserver les taux actuels pour la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

	Taux de référence	Bases prévisionnelles	Produit
TH	10,20 %	20 448 000 €	2 085 696 €
TFB	1,49 %	14 858 000 €	221 384 €
TFNB	5,09 %	853 400 €	43 438 €

L'assemblée accepte à l'unanimité le maintien des taux de Taxes Ménages pour 2019 comme énoncé ci-dessus.

7. Demande aux ministères de reprise de l'excédent d'investissement du Budget bâtiments économiques en location

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie à deux reprises et a étudié les différents budgets prévisionnels pour 2019.

Il a été constaté que le budget « bâtiments économiques » présente un excédent d'investissement cumulé à hauteur de 694.200 € fin 2017 et 562.402 € en 2018, lié à la vente du bâtiment du Péroux, alors que le déficit cumulé en section de fonctionnement demeure important (-345.372 €), du fait notamment de charges d'amortissement antérieurement liées au dit bâtiment, alors qu'aucun loyer n'était encaissé parallèlement.

Résultat d'exécution			
	Résultat de clôture Exercice précédent 2017	Résultat prévisionnel d'exercice 2018	Résultat de clôture consolidé 2018
Fonctionnement	-430 902,30	85 529,58	-345 372,72
Investissement	694 200,49	-131 797,90	562 402,59

Il est proposé, comme en 2018, que, de manière exceptionnelle, cet excédent d'investissement soit repris en section de fonctionnement.

En effet, le CGCT, en ses articles L 2311-6 et D 2311-14, permet cette reprise d'excédent sous réserve d'une autorisation conjointe des ministres en charge du budget et des collectivités territoriales.

Cette démarche a été conduite en 2018. La CCMP a reçu une réponse favorable mais partielle de la part des Ministères qui l'ont autorisée à transférer seulement 150.221 € d'excédent de la section d'investissement à celle de fonctionnement, dans la limite du solde créditeur du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

La Préfecture souligne que la reprise d'excédent d'investissement en fonctionnement est accordée à titre exceptionnel, car, selon elle, les « **plus-values** de cessions n'ont pas vocation à financer les besoins de la section de fonctionnement ».

Or contrairement à ce que soutient la Préfecture, il s'avère que la vente du Péroux a, en réalité, généré une **moins-value** de 235.929 €.

Monsieur le Président propose de solliciter à nouveau officiellement cette autorisation de transfert, en apportant ces nouveaux éléments aux Ministères, par une délibération du Conseil Communautaire.

Considérant l'impact de cette gestion déficitaire depuis 2014 en section de fonctionnement, l'assemblée approuve à l'unanimité la saisine des Ministres en charge du budget et des collectivités territoriales, sous couvert de Monsieur le Préfet de la Loire, afin que soit autorisée la reprise de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement du Budget Annexe des bâtiments économiques en location, à hauteur du déficit cumulé de clôture de la section de fonctionnement au 31/12/2018, soit 345.372,72 €.

RESSOURCES HUMAINES

8. Délégation au Centre de Gestion de la Loire de la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

- l'opportunité pour la CCMP de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide de confier au Centre de Gestion de la Loire la négociation d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que suite à une réunion le 25/03/2019, la CCMP a été informée du lancement de consultation par le Centre de Gestion de la Loire sur les assurances de protection sociale complémentaires santé et prévoyance.

La CCMP n'avait pas été rendue destinataire de l'information avant cette date.

Il est donc proposé d'autoriser la consultation du Centre de Gestion de la Loire, sans engagement de celle-ci à souscrire les offres proposées. Cette consultation complémentaire est acceptée par l'assemblée, à l'unanimité.

9. Avancements au grade d'auxiliaire de puériculture principale 1ère classe : détermination des taux de promotion

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Intercommunal, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Sous réserve de l'avis favorable du prochain Comité Technique Intercommunal, le Président propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure spécifique d'avancement de grade des auxiliaires de puériculture 1^{ère} classe de la crèche de Bourg-Argental, au grade des auxiliaires de puériculture principal 1^{ère} classe et ce, pour les agents précisément éligibles à la date du 1^{er} avril 2019 :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TAUX (en %)
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture Principal 1 ^{ère} Classe	100 %

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

10. Création de six postes d'Auxiliaires de Puériculture Principales 1^{ère} classe au 01/04/2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que pour faire suite à la délibération de ce jour approuvant le taux de promotion pour les avancements au grade d'auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe des agents de la crèche de Bourg-Argental éligibles, il est nécessaire de procéder aux créations des 6 postes correspondantes.

Sous réserve de l'avis favorable du prochain Comité Technique Intercommunal, est proposée la création de six postes d'auxiliaires de puériculture principales 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2019 et par conséquent, la modification du tableau des effectifs comme suit (extrait) :

POSTES A CREER AU 1/1/2016			
Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut	sa situation	Durée hebdo.
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire	Non pourvus	35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire		35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire		35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire		35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire		35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 1° CLASSE	titulaire		35h

Simultanément à la nomination d'agent dans le nouveau grade ainsi créé, il est proposé la suppression du grade précédemment occupé.

A l'unanimité, l'assemblée :

- adopte la proposition ci-dessus, à valoir à compter du 1^{er} avril 2019,
- approuve la création des postes d'auxiliaires de puériculture principales 1^{ère} classe,
- approuve les modifications du tableau des effectifs qui en seront la conséquence.

ECONOMIE

11. ZI du Péroux à Bourg-Argental : Acquisition de terrains à M. Philippe RICHARD

Monsieur le Président explique à l'assemblée que pour répondre aux besoins en cours exprimés par plusieurs entreprises, il est proposé de réaliser une réserve foncière aux droits de la Zone industrielle du Péroux, à Bourg-Argental.

Les parcelles concernées, appartenant à M. Philippe RICHARD de Bourg-Argental, sont cadastrées :

- AN 535 : 8 591 m²
- AN 361 : 7 952 m²
- AN 105 : 3 102 m²
- AN 529 : 63 m²
- AN 533 : 89 m²
- AN 429 : 320 m²

Elles correspondent à une surface totale de 20 117 m², et sont classées en zone économique dans le PLU.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles pour un montant global de 120 000 € nets vendeur.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'acquisition à M. Philippe RICHARD des parcelles telles que mentionnées ci-dessus, pour un montant global de 120 000 € nets vendeur et autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

12. Attributions de subventions au titre des aides aux entreprises

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 24 janvier 2017 n° 2017_3 fixant la politique d'aides financières aux entreprises.

Plusieurs dossiers peuvent être accompagnés :

- **SAS (société par actions simplifiée) Petites pousses Marlies - Investissement matériel**

La SAS Petites pousses, micro-crèche sur la commune de Marlies, a sollicité la CCMP pour une aide à l'investissement matériel.

Cette demande porte sur l'acquisition de matériel d'équipement et de matériel petite enfance. Le montant des dépenses s'élève à 54 039,09 € HT. Conformément au dispositif en place, une subvention de 10 % du montant des travaux est proposée, soit 5 403 €.

- **E.I. (entreprise individuelle) EPALLE Electricité – Investissement immobilier**

L'EI EPALLE Electricité, entreprise spécialisée dans le câblage des armoires électriques, les travaux électriques et de tableautier, sur la commune de St-Genest-Malifaux a sollicité la CCMP pour une aide à l'investissement immobilier.

Cette demande porte sur l'extension d'un bâtiment artisanal déjà existant, extension de 83 m² de locaux artisanaux et 21 m² de stationnement. Le montant des dépenses s'élève à 164 473 € HT. Conformément au dispositif en place, une subvention de 10 % du montant de l'investissement est proposée, soit 16 447 €.

- **Commerçant Bar Tabac LE SAN ROUMI – Investissement matériel**

Le BAR TABAC SAN ROUMI, installé sur la commune de St-Romain-les-Atheux, a sollicité la CCMP pour une aide à l'investissement matériel.

Cette demande porte sur l'acquisition d'un véhicule pour le transport de marchandises pour l'épicerie et destiné à de la location pour associations, particuliers, familles... Le montant d'acquisition s'élève à 21 027,76 € HT. Conformément au dispositif en place, une subvention de 10 % du montant de l'acquisition est proposée, soit 2102 €.

- **SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) SICC VRD Bureau d'études - Investissement matériel**

La SASU SICC VRD, bureau d'études VRD installé sur la commune de St-Genest-Malifaux, a sollicité la CCMP pour une aide à l'investissement matériel.

Cette demande porte sur l'acquisition de matériels, logiciels, de communication et de développement. Le montant des dépenses s'élève à 20 412 € HT. Conformément au dispositif en place, une subvention de 10 % du montant des investissements matériels est proposée, soit 2 041 €.

- **M. et Mme Gilles BOURRIN en cours de création de SAS - Investissement matériel – Demande d'avance remboursable**

M. & Mme Gilles BOURRIN, en cours de création d'une SAS et installés sur la commune de Burdignes ont sollicité la CCMP pour une aide à l'investissement matériel via une avance remboursable.

Cette demande porte sur la création d'un « parcabout » (parc de loisirs). Le montant des dépenses s'élève à 345 000 € HT. Conformément au dispositif en place, une avance remboursable à hauteur de 80 000 € maximum est proposée.

- **SAS ALBERT DEOFILM - Investissement matériel – Demande d'avance remboursable**

La SAS ALBERT DEOFILM, installée sur la commune de Bourg-Argental a sollicité la CCMP pour une avance remboursable.

Cette demande porte sur le besoin en fonds de roulement de l'entreprise. Conformément au dispositif mis en place, une avance remboursable à hauteur de 100 000 € maximum est proposée.

La Commission économie du 5 février 2019 a donné un avis favorable à chacune de ces demandes.

Une convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide sera signée entre chaque bénéficiaire et la CCMP.

Pour ces deux dossiers d'avances remboursables, les conditions de remboursement suivantes sont proposées :

- Taux : 0 %,
- Durée de la convention et du délai de remboursement : 8 ans maximum,
- Echéance annuelle.

Vu la délibération du 24/01/2017 fixant la politique d'aides financières aux entreprises,

Vu la convention signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes,

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'attribution d'une aide à hauteur de :
 - o 5 403 € à la SAS Petites Pousses de Marlhès, pour l'investissement matériel,
 - o 16 447 € à l'E.I. EPALLE Electricité, pour l'investissement immobilier,
 - o 2 102 € au Bar Tabac LE SAN ROUMI pour l'investissement matériel,
 - o 2 041 € à SASU SICC VRD Bureau d'études, pour l'investissement matériel,
- délègue au Président l'approbation et la signature des conventions définissant les modalités et les conditions du versement de ces aides, à intervenir entre la CCMP et les bénéficiaires ci-dessus désignés,
- approuve l'attribution d'une avance remboursable :
 - o à hauteur de 80 000 € maximum à la SAS en cours de création par M. & Mme Gilles BOURRIN,
 - o à hauteur de 100 000 € maximum à la SAS ALBERT DEOFILM,
- délègue au Président l'approbation et la signature des conventions à intervenir entre la CCMP et les bénéficiaires d'avances remboursables, dans les conditions de montant maximum, de durée de remboursement, de taux et d'échéances, telles que fixées par la présente délibération,
- dit qu'il sera rendu compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

13. Aides économiques aux entreprises : modification du règlement d'attribution

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) accompagne le développement des entreprises qui investissent sur son territoire, qui y maintiennent et/ou créent des emplois.

En complément des actions spécifiques et historiques d'aménagement de zones d'activité ou de portage immobilier (ex : ateliers relais), la CCMP conduit certaines opérations collectives (ex : FISAC), et apporte un soutien à la création d'entreprises, grâce aux partenariats tissés avec les chambres consulaires (CCI et CMA notamment), avec Cap Rural, Macéo, ainsi qu'avec le réseau Loire Initiative auquel elle adhère depuis 2018.

Depuis les transferts de compétence intervenus en 2015, la CCMP a souhaité renforcer ses dispositifs opérationnels en instaurant plusieurs régimes d'aides directes aux entreprises : aides à l'immobilier, aides matérielles (avec l'accord donné, par convention, par la Région), et avances remboursables.

L'ensemble de ces dispositifs a été largement mobilisé par les acteurs économiques depuis 2017. Toutefois, s'agissant du régime des aides directes, plusieurs adaptations sont aujourd'hui nécessaires :

- Pour ce qui relève de l'aide aux investissements matériels, il conviendrait de plafonner l'aide dédiée aux acquisitions de véhicules, en l'alignant sur le plafond du règlement du FISAC (10 000 €).
- S'agissant de l'aide à l'immobilier d'entreprise, le régime existant exclue la possibilité d'apporter une aide nouvelle avant un terme de 10 ans. Il semble néanmoins important de conserver une capacité d'accompagner et d'encourager les évolutions, à court ou moyen termes, des entreprises bénéficiaires, en ouvrant la possibilité d'aider les projets d'extension ou encore d'adaptation de locaux pour favoriser le développement d'activités.
- Les entreprises du secteur agricole sont actuellement exclues de ces dispositifs, car déjà bénéficiaires de politiques d'aides de l'Union Européenne. Sur ce point, la CCMP entend accompagner les circuits courts en aidant au développement d'activités de transformation et de commercialisation des productions locales. Les aides à l'immobilier et matérielles seraient ouvertes à ce secteur.

Enfin, le régime en vigueur autorisait l'accompagnement de projets à compter de l'entrée en vigueur de la délibération instaurant les aides. Il convient de limiter, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'éligibilité de projets n'ayant pas encore reçu de commencement de réalisation.

Vu la délibération n° 2017_3 du 24/01/2017,

Vu le dispositif joint à la présente délibération,

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve les modifications des dispositifs d'aides financières aux entreprises, selon les modalités décrites dans le document annexé et dans les limites budgétaires fixées chaque année par le Conseil Communautaire,
- délègue au Bureau la compétence d'approuver et de signer toute convention ou avenant aux conventions existantes avec la Région Auvergne Rhône-Alpes relatives aux aides aux entreprises, en conformité avec la présente délibération
- dit qu'il sera rendu compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

14. Attribution d'une aide FISAC à la Boulangerie COSTCHAREYRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CCMP s'est vue notifiée le 18 janvier 2018 l'attribution d'une subvention par l'Etat pour appliquer le programme d'actions relatif au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ce programme s'étale sur trois années soit jusqu'au 18 janvier 2021.

Le dossier de Monsieur et Madame COSTCHAREYRE a été accepté par les membres du comité de pilotage FISAC.

L'attribution proposée est la suivante :

- **M. & Mme COSTECHAREYRE** – *Boulangerie COSTECHAREYRE* – Saint-Sauveur-en-Rue – Investissement sur la rénovation de la partie magasin :

Répartition de la subvention	Total des investissements	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
FISAC	24.838 €	24.838 €	10 %	2.484 €
CCMP	24.838 €	24.838 €	10 %	2.484 €
Région	24.838 €	24.838 €	20 %	4.968 €

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention et autorise la CCMP à verser les montants FISAC et CCMP correspondants, après contrôle de la réalisation des investissements et la fourniture de l'ensemble des factures acquittées et certifiées.

15. Convention opérationnelle tripartite entre l'EPORA, la Communauté de Communes et la Commune relative au site de l'ex-ébénoïd sur la commune de Bourg-Argental

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la signature, le 9 juin 2015, d'une convention tripartite entre la commune de Bourg-Argental, la Communauté de Communes des Monts du Pilat et l'EPORA, dans le cadre d'une convention d'étude et de veille foncière relative au tènement du site de l'Allier (ex-Ebénoïd).

Par délibération du 30 janvier 2018, le Conseil Communautaire a validé le prix de l'ensemble immobilier et approuvé l'acquisition du site par l'EPORA, avec engagement du rachat par la CCMP.

Monsieur le Président propose la signature d'une convention opérationnelle afin de permettre l'ensemble des travaux sur le site et de se doter d'une nouvelle offre foncière et immobilière.

La convention vise entre autres, à réaliser les travaux de désamiantage et de démolition, et de réaliser des investigations « site et sol pollués ».

Le projet de convention avec l'EPORA ainsi que le bilan prévisionnel de cette opération de requalification de friche sont joints en annexe.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention opérationnelle tripartite entre l'EPORA, la Communauté de Communes et la Commune relative au site de l'ex-Ebénoïd sur la commune de Bourg-Argental et autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer la convention.

TOURISME

16. Convention Office de Tourisme du Pilat – Annexe financière 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le conseil Communautaire est invité à se prononcer, chaque année, sur l'attribution des subventions à l'Office de Tourisme du Pilat, dans le cadre de la convention relative à l'organisation de l'accueil et de l'information touristique.

Formalisée par un avenant à ladite convention, cette annexe liste les contributions financières prévisionnelles pour l'année 2019 au titre :

- des charges de personnel des agents permanents et saisonniers dans chaque antenne d'accueil,
- des participations de la CCMP aux actions confiées à l'Office de Tourisme du Pilat, hors fonctionnement des antennes (promotion, salons...),
- des charges de fonctionnement des sites et les subventions aux quatre associations bénévoles.

Monsieur le Président présente l'annexe financière 2019, comme suit :

PERSONNEL D'ACCUEIL	
Personnel permanent	67 756,61 €
OT de Bourg-Argental	34 506,87 €
OT du Haut-Pilat	33 249,74 €
SI Bessat	compris dans OTHP
Personnel vacataire	26 568,20 €
OT Bourg-Argental + OT Haut-Pilat	21 087,94 €
SI Val du Ternay	5 480,26 €
Frais divers	2 500,00 €
(déplacements, visites médicales...)	
TOTAL	96 824,81 €

ACTIONS OFFICE DE TOURISME DU PILAT		
animation globale du dispositif	7 255,75 €	
forfait organisation générale activités annexes	3 600,00 €	
accueil dans les manifestations locales	non chiffré	(PM : 200€/jour/manifestation)
5 fiches loisirs avec aventure-jeux	1 730,00 €	
actions Promotion mutualisée CCPR+PNR dans Pôle de nature	6 522,25 €	
actions salons, Foire St Etienne mutualisée CCPR+PNR	1 530,32 €	
Bougez été 2019	non chiffré	reliquat après recettes perçues des activités
Bougez hiver 2018/2019	non chiffré	
TOTAL	20 638,32 €	

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SITES	
OT de Bourg-Argental	8 437,00 €
fonctionnement antenne accueil	5 440,00 €
subvention action associative	2 997,00 €
OT du Haut-Pilat	7 530,00 €
fonctionnement antenne accueil	4 360,00 €
subvention action associative	3 170,00 €
SI Val du Ternay (St-Julien Molin Molette)	1 700,00 €
SI Le Bessat	500,00 €
TOTAL	18 167,00 €
TOTAL GENERAL	135 630,13 €

Madame Anne DROIN, Présidente de l'Office de Tourisme du Pilat, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'annexe financière 2019 à la convention avec l'Office de Tourisme du Pilat sur l'accueil et l'information touristique,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à la signer.

17. Service vélos : validation du cahier des charges et lancement de l'Appel à Projet « location de vélos »

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'ensemble des acteurs institutionnels pilatois ont répondu sous la bannière « Parc du Pilat » à l'appel à projets « pôle pleine nature massif central » et ont été retenus en 2015. Le plan d'actions présenté (comportant une dizaine d'actions) est orienté « vélo », partant du constat que cette discipline est un des leviers de développement touristique pertinents pour notre destination.

Parmi les actions de ce pôle « pleine nature » figure le « Développement d'un service vélo » visant à améliorer l'offre de services pour les usagers. La Communauté de Communes des Monts du Pilat propose de porter cette action dont une partie du budget est allouée à la constitution d'une offre de location sur son territoire.

Cette action bénéficie de 70% de financements Europe et Région. Le montant minimal d'investissement est de 75 000€. 3 axes sont proposés dans ce « service vélo » :

- Installations d'aires de stationnements dans les communes des Monts du Pilat.
- Stationnement et aire multiservices : Certains points du territoire offrent ou offriront une grande concentration de cyclistes : autour de Via Fluvia, sur les cols (Chaubouret) ou les bourgs importants. Il sera proposé une offre multiservices (gonflage, stationnement, recharge, etc..) sur 3 sites : Marlhes, Croix de Chaubouret et aire d'accueil Via Fluvia de Saint-Sauveur en Rue.

Budget prévisionnel pour ces deux premières actions :

Dépenses : 50.400 € TTC

Recettes : 29.400 €

- Location : 33 000€ HT peuvent être alloués à l'achat de matériel vélo. Il est donc proposé de lancer un appel à projet afin qu'un opérateur économique puisse bénéficier de cette enveloppe pour constituer un parc de vélos et animer le territoire.

Proposition de montage financier :

Investissement « vélos » par le privé : 33.000 € HT

Subvention prévisionnelle Pôle de Nature : 23.100 €

Subvention possible CCMP 10 % : 3.300 €

Une avance remboursable pourrait également être envisageable, dans l'attente du versement de subvention Pôle de Nature

Le cahier des charges est annexé à la présente délibération.

Le choix du prestataire reviendra au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le cahier des charges qui lui est présenté,
- accepte de lancer l'appel à projet « location de vélos »,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

18. Foncier du site de Dévalkart à Graix : acquisition de parcelles à M. et Mme Annie CAVICHIOLI

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'un sentier ludique sur le site du Dévalkart à Graix, et dans l'objectif de sécuriser le foncier de ce projet ainsi que celui du Dévalkart, il a été délibéré lors du Conseil du 29 janvier 2019, pour :

- l'acquisition des parcelles OB 130 (surface 10.693 m²) et OB 131 (4.985 m²) appartenant à M. et Mme Annie CAVICHIOLI (née CHARREL), pour un montant total de 5.506,90 € net vendeur (soit 0,35 €/m²).

Une erreur administrative sur les surfaces est à corriger de la manière suivante :

- parcelle OB 130, surface de 10.734 m²,
- parcelle OB 131, surface de 5.000 m².

Par ailleurs, suite à une nouvelle négociation, le prix d'achat est proposé avec une revalorisation, soit un montant total de 9.440,40 € nets vendeur.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019_5 du 29 janvier 2019.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'acquisition des parcelles OB 130 (surface 10.734 m²) et OB 131 (5.000 m²) appartenant à M. et Mme Annie CAVICHIOLI (née CHARREL), pour un montant total de 9.440,40 € nets vendeur, et autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CULTURE SOCIAL

19. Cadrage de la politique Petite Enfance et de l'accompagnement financier de la CCMP

Monsieur le Président rappelle à la l'assemblée que la CCMP est compétente depuis 2008 en matière de structures d'accueil petite enfance. Elle a confirmé cette compétence lors de sa dernière modification statutaire, en 2017, en précisant celle-ci :

- Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'équipements sociaux d'intérêt communautaire.

Ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- les crèches, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres établissements d'accueil petite enfance existants et futurs,
- le Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants,
- les lieux d'accueil Parents-Enfants.

En plus des crèches dont la CCMP est gestionnaire en régie ou DSP et du RAMPE, il est rappelé que la CCMP a déjà accompagné les projets suivants :

- **La Micro-crèche à Saint Romain les Atheux** : par deux subventions au titre des aides économiques (délibération du 30 janvier 2018) :
 - à la SCI MACALI une aide à l'investissement immobilier de 12 500 €,
 - à la SAS La Goutte de Malice, une subvention à l'investissement matériel de 3193 €.

- **La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à St Sauveur en Rue** :

Le projet de la MAM à St Sauveur en Rue a été porté dès 2015. Il est en cours de réalisation en collaboration avec les services du Département et le RAM intercommunal (voir délibération du 26 juin 2018).

- **La Micro-crèche à Marlhes** :

Mme Mounier a ouvert une micro-crèche à Marlhes en février 2019. Subvention de 5.403 € au titre des aides économiques (délibération du 26/03/19).

- **Le projet Petite Enfance en cours d'étude sur la Commune du Bessat** :

Ce projet est à l'étude pour répondre aux besoins des familles de ce secteur du territoire : Communes du Bessat, Tarentaise, Graix, Colombier, Thélis-la-Combe, notamment.

Lors de l'évocation de ces divers projets avec les services de la PMI et la CAF, au regard des besoins identifiés dans le cadre de l'étude menée par BSA en 2016-2017, au vu de la diminution du taux de remplissage de certaines structures d'accueil petite enfance, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire convient à 31 voix pour et 3 voix contre :

- de statuer sur le gel de subvention par la CCMP pour de nouvelles structures d'accueil Petite enfance sur le territoire,
- et de ne pas créer de nouvelles entités publiques au-delà de celles faisant l'objet d'inscriptions budgétaires en 2019.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

20. Autorisation du droit des sols (ADS) : fixation des tarifs d'instruction pour l'année 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les statuts de la CCMP ont été modifiés par délibération en date du 24 mars 2015 afin de permettre la création d'un service d'autorisation du droit des sols. Ce service a été créé par délibération en date du 23 juin 2015.

Pour 2019, il est proposé de conserver les tarifs 2018, comme suit :

	Tarifs 2019
Certificat d'urbanisme opérationnel	175 €
Déclaration Préalable	70 €
Permis de Construire	175 €
Permis de démolir	140 €
Permis d'Aménager	210 €
Rédaction d'un mémoire devant le Tribunal Administratif, pour les actes d'urbanisme instruits par le service ADS, uniquement en première instance	300€
Assistance lors de l'audience devant le Tribunal Administratif, pour les actes d'urbanisme instruits par le service ADS, uniquement en première instance	200 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs d'instruction à l'acte tels que proposés ci-dessus pour l'année 2019.

GRANDS PROJETS

21. Attribution des marchés de travaux de la Maison de service au public (MSAP) de St Genest-Malifaux

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'attribution du marché aux entreprises ayant soumissionné à la consultation lancée entre le 23 janvier et le 4 mars, pour les 8 lots suivants est proposée comme suit :

RECAPITULATIF TOUS CORPS D'ETAT				
N°	Titre du lot	Entreprises (Moins-disante ou titulaire)	Ville	OFFRE DE BASE H.T. €
1	DESAMIANTAGE	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	ROUSSILLON	3 300,00 €
2	DECONSTRUCTIONS - GROS-CŒUVRE	MACONNERIE RICHARD	ST-GENEST-MALIFAUX	15 584,00 €
3	OUVERTURES EXTERIEURES ALUMINIUM	SARL PLASTAVER	SALAISE-SUR-SANNE	17 882,00 €
4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GIRAUDIER BOIS CREATION	SAINT-CHAMOND	10 419,70 €
5	PLATRIERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	FOREZ DECORS	CHAMPDIEU	25 745,59 €
6	CARRELAGE - FAIENCE	ENTREPIRSE LUMIA	LORETTE	6 449,56 €
7	ELECTRICITE	SATCO	ROCHE-LA-MOLIERE	14 305,00 €
8	PLOMBERIE - SANITAIRE	SAS BENETIERE	SAINT-ETIENNE	18 252,20 €
Observations :			TOTAL H.T. en EURO	111 938,05 €

Le montant estimé des travaux était fixé à 130.322,38 € HT.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'attribution des marchés de travaux de la MSAP de St Genest-Malifaux, telle que proposée ci-dessus et autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ADMINISTRATION GENERALE

22. Vœu du Conseil Communautaire sur le maintien et le fonctionnement des agences postales communales

Monsieur le Président explique à l'assemblée que lors du dernier Conseil des Maires, a été évoqué la problématique du fonctionnement des Agences Postales Communales (APC), en relation avec les services de La Poste.

Les Maires font en effet le constat, que, malgré le fort investissement des communes pour aménager des locaux adaptés et mettre à disposition le personnel d'accueil qualifié dans les structures, le service se dégrade.

En effet, au sein de l'organisation mise en place par la Poste, les Agences Postales Communales sont classées selon leurs ventes et sont incitées à vendre des produits, au détriment de services plus utiles à la population, mais moins rémunérateurs pour l'entreprise LA POSTE.

Plusieurs prérogatives ont été retirées aux agents communaux, et des services financiers ont été supprimés à divers types de clientèles : aux associations (dépôt d'espèces), aux mineurs (retrait d'argent), aux commerçants (monnaie)...

Les employés sont sous la responsabilité de la Commune mais celle-ci ne peut pas organiser le service tel qu'elle l'entend.

Les Maires rappellent que la convention signée avec La Poste sur les APC prévoyait « une offre de services et une relation de qualité adaptées aux besoins de ses clients » et une « proximité des services sur le territoire ». Or, il est constaté que ces objectifs sont loin d'être remplis.

Aussi, avec la nécessité de maintien des services publics, et l'utilité pour l'économie du territoire d'avoir des services postaux répondant aux besoins des acteurs, les Membres du Conseil Communautaire émettent à l'unanimité le vœu suivant auprès de la Direction Régionale de la Poste et de Monsieur le Préfet :

- rétablir dans les APC l'ensemble des Services Bancaires, utiles à la population, aux associations et aux entrepreneurs locaux,
- donner plus de latitude aux Communes gestionnaires des APC pour l'organisation des services proposés à la population au sein des agences,
- saisir la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale afin que celle-ci puisse étudier l'ensemble de ces demandes et que soit rétabli un dialogue constructif avec les services postaux.

23. Décisions du Bureau prises par délégation du Conseil Communautaire

Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions prises par délégation :

- **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2019_8	12/02/2019	Attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 7.969 € à la commune de Colombier pour l'acquisition d'un véhicule de service et autorisation de signature d'une convention
B_2019_9	12/02/2019	Attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 25.865 € à la commune de St Romain-les-Atheux pour l'aménagement de la traversée du bourg et autorisation de signature d'une convention
B_2019_10	05/03/2019	Attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 12.311 € à la commune de Tarentaise pour la construction d'un centre technique municipal et autorisation de signature d'une convention
B_2019_11	05/03/2019	Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 28.041,60 € à la commune de St Julien-Molin-Molette pour la réalisation de travaux de réaménagement de la salle des fêtes et autorisation de signature d'une convention
B_2019_12	05/03/2019	Attribution d'une subvention de 1.500 € à l'Association « BMX SPEED RACING » de St Genest-Malifaux pour l'organisation de la 3 ^{ème} manche du challenge France de BMX
B_2019_13	05/03/2019	Dépôt d'une demande de subvention de 152.622 € auprès du GIP Massif Central pour le projet de Via Fluvia (2 ^{ème} tranche de travaux, concernant le tronçon entre St-Sauveur-en-Rue et Les Bénévis (Burdignes)), pour un budget prévisionnel de 992.859 € HT, plafonné à 448.803 € HT
B_2019_14	05/03/2019	Attribution d'une subvention de 135 € à M. Daniel COURBON dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le classement en 3 étoiles de son hébergement touristique à Marlhès
B_2019_15B	05/03/2019	Promesse de bail de location de l'unité n°1 de l'atelier-relais de St-Genest-Malifaux à M. Vincent BONNICI et sa réitération notariée
B_2019_16B	05/03/2019	Attribution d'une subvention de 500 € à un propriétaire occupant (lutte contre la précarité énergétique) dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental n°2
B_2019_17	05/03/2019	Convention de travaux sur la rivière « Le Ternay » avec le Syndicat des 3 rivières et convention avec l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) pour la mise à disposition du droit de pêche
B_2019_18	05/03/2019	Convention de mise à disposition de l'Instructeur ADS par le Syndicat de la Jeune Loire, du 1er au 31 mars 2019, pendant 5 journées

Le Conseil prend acte des décisions prises par délégation.

La séance est levée à 22h30.